Image not found or type unknown

PRIVEE DE MES PETITS ENFANTS

Par **vico4472**, le **12/05/2016** à **22:30**

Bonsoir,
je vais essayer de résumer mon histoire.
Mon fils a rencontré sa copine M en 2010. Je me suis super bien entendu avec elle jusqu'à la veille de son accouchement de son enfant le 15/06/2013. Du jour au lendemain, elle m'a mise à l'écart de sa vie sans raison..
J'ai pu voir mon petit fils les premiers mois de sa vie mais depuis maintenant 2 ans, je ne l'ai plus revus....Je lui ai parlé 3 fois pour essayer de comprendre la raison de son changement de comportement qu'elle n'a jamais été capable de me donner . Dernièrement, je lui ai envoyé deux courriers où je lui repose toujours la même question, lettres restées sans réponse...
Je suis allée voir une personne pour mettre en place une médiation qui devrait avoir lieu d'ici peu.
Ce que je crains surtout, c'est qu'elle refuse cette médiation comme les courriers restés sans réponse.
Si c'est le cas, et que je dois saisir le Juge Aux Familiale pour obtenir un droit de visite, est ce que celui ci prendra en compte le fait que j'ai tout fait pour essayer une réconcilliation ?

Je remercie tous ceux qui pourront m'éclaircir.

Par **Tisuisse**, le **13/05/2016** à **08:10**

Bonjour,

C'est effectivement terrible pour les grands-parents mais il vous faut savoir que ceux-ci n'ont aucun droit de visite et d'hébergement automatique pour leurs petits enfants. Ce sont les enfants qui, eux, ont le droit d'entretenir des relations avec leurs grands-parents. Le JAF ne prend sa décision que dans le seul intérêt des enfants, peu importent les brouilles familiales.

Par ailleurs, qu'en pense le papa de cette situation ? quelle est sa position ?

Par **vico4472**, le **13/05/2016** à **20:39**

Bonsoir,
Je vous remercie pour votre réponse. En ce qui concerne mon fils, il est entre nous deux. Il a bien essayé d'arranger les choses comme il pouvait mais il s'est vite aperçu qu'il n'y avait pas

d'issue, elle reste butée sur sa haine avec moi (car au début, ça allait un peu près bien mais au fil des mois, elle s'est mis à me haïr car elle n'a pas supporté que j'insiste pour voir le petit) Mon fils ne veut pas se fâcher avec moi car il a un énorme respect pour moi et a décidé aujourd'hui de ne plus s'en méler...Si j'essaie d'aborder le sujet avec lui, il se braque en me répondant qu'il ne peux plus rien faire....C'est donc pour ça, que j'ai demandé une médiation.

Par **Tisuisse**, le **14/05/2016** à **07:55**

La seule solution c'est que votre fils profite de son droit d'hébergement, y compris durant ses vacances, pour vous amener vos petits enfants. La maman de ceux-ci n'a pas à être tenue au courant de ces visites et elle n'a aucun moyen d'empêcher le papa de vous amener vos petits-enfants.

Par **vico4472**, le **14/05/2016** à **10:49**

Oui là, ça serait une solution idéale mais le problème, c'est que même lui, si il décide de venir me voir en emmenant le petit, elle lui refuse cette solution, et si il se rebiffe, il se prenne la tête et pour ne pas envenimer les choses, il n'insiste pas et vient seul....

Par **Tisuisse**, le **14/05/2016** à **11:39**

Il n'a pas à informer la mère de cet enfant; il fait ce qu'il veut du temps où il est avec, c'est tout. La mère n'a aucun pouvoir de coertition dans ce cas et cela pourrait bien, devant un JAF, se retourner contre elle.

Par **vico4472**, le **14/05/2016** à **12:30**

Oui voilà où que j'en suis aujourd'hui, au début, j'étais un peu en colère contre mon fils car je me disais qu'il se mettait en faiblesse (pas capable de prendre les devants avec elle) et en fait, je me suis aperçu qu'il était autant victime que moi de ses mauvais agissements car quand elle lui dit qu'elle menace de se séparer de lui si il emmène son fils contre sa volonté, c'est que ça devient grave quand même. Ce que je n'ai pas préciser dans mon premier texte, c'est qu'elle a un premier fils d'une première union et elle est actuellement en train de faire tout le nécessaire auprès des tribunaux pour enlever les droits parentaux de son ex, car soit disant qu'il boit et qu'il se drogue, mais ça, ça reste à prouver.....Ce que je veux dire par là, c'est qu'elle voudrait ses enfants que pour elle.....Enfin, c'est ma pensée...

Par **Tisuisse**, le **14/05/2016** à **12:40**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Situation déjà connue dans mon entourage. La mère, qui ne voulait que des géniteurs, a accusé le père de sa fille de pédophilie afin d'avoir la garde exclusive de sa fille mais cela s'est retourné contre elle. Lorsque le JAF a pu avoir la confirmation de cette manoeuvre, il a confié la garde au papa (la fille avait déjà 8 ans et le père était professeur de musique dans un conservatoire, les enfants de sa classe de musique, le personnel et les parents on témoigné de l'absence de tout acte de pédophile ou assimilé comme tel.

Par **vico4472**, le **14/05/2016** à **12:50**

Merci de m'avoir éclairci à nouveau. C'est ce que je me suis dis aussi, qu'elle recherche que des géniteurs.... pour l'instant, son couple va "un peu près bien" sans parler de la situation mais ce que je crains un jour, si des fois, mon fils prend "du poil de la bête" par rapport à la situation, et qu'elle menace de la séparation, il aura fort à faire avec elle car elle est doté d'un fort caractère.....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés